

**CONTEXTE CULTUREL ET POLITIQUE FRANÇAIS DE LA PARTICIPATION : CONSTATS
ET PROBLEMATIQUES****A/ LE CONSENSUS : EXEMPLE DES PAYS-BAS**

Consensus : n.m est l'emprunt, par la langue didactique du XIXe siècle (1824), du latin *consensus* « accord », dérivé de *consentire* (consentir) « être d'un même sentiment, être d'accord ». Le XVIe siècle avait emprunté le mot sous la forme francisée *consens*.

Ce latinisme a été repris en physiologie, désignant l'interdépendance d'organes dans l'accomplissement de fonctions vitales, sens où il a remplacé l'ancien terme *sympathie*. Il s'est répandu (1858) avec le sens d'« accord » à partir des travaux de sociologie (A.Comte et E.Durkheim) concernant l'intégration et l'interprétation de tous les aspects de la réalité sociale dans un tous (*consensus social*). Il est à la mode dans le vocabulaire politique (1970) au sens « accord social conforme aux vœux de la majorité », puis « opinion d'une forte majorité », *dans un large consensus*. (Dictionnaire historique de la langue française – Le Robert – Alain Rey).

Une géographie néerlandaise: l'eau / la terre / les polders

Les Pays-Bas possèdent ¼ de leur territoire sous le niveau de la mer. Le Pays s'est construit au fil du temps en asséchant des marécages, puis en prenant de l'espace sur la mer (1219 – première évocation du nom polder aux Pays-Bas) : création de digues formant un îlot de terre et d'eau, drainage de la partie immergée à l'aide de pompes (aujourd'hui, autrefois moulins à vents) qui renvoient dans des canaux situés derrière la digue. L'eau est remontée digue après digue, et ainsi de suite jusqu'à la mer.

En asséchant et en les désalinisant, des terres riches et cultivables sont créées pour le maraîchage, par exemple. Dans ce système, l'interdépendance des éléments structurant le polder doivent pouvoir être contrôlés pour trouver la juste mesure du drainage des terres qui peuvent s'inonder par la mer ou se détremper avec l'eau de pluie, se raviner ou trop se dessécher en période estivale.

Ce contrôle permanent induit une conscientisation du bien collectif : l'agriculture est possible aux conditions que soient maintenues en bon état les digues, que le pompage fonctionne, que les écluses protègent des marées, que les rivières, les fossés et les wateringues soient entretenues, etc...

C'est cette image d'un travail collectif qui caractérise au mieux cet esprit de décision au consensus, à la différence d'une prise de décision arbitraire ou de décision à majorité absolue. La décision est unanimement partagée. Cette organisation du territoire fait apparaître un mode décisionnel ; celui-ci se retrouve au sein de la société néerlandaise, au cœur de sa gouvernance.

Une organisation politique : une monarchie constitutionnelle / 12 provinces / une gouvernance centrale / des communes / des conseils de province / un bourgmestre et des élus

La Hollande est une monarchie constitutionnelle depuis 1815 : la reine en est le chef de l'État. La reine nomme le formateur, qui dirige les négociations, après avoir consulté les leaders de tous les partis représentés au parlement. Lorsque les négociations sont terminées, la reine nomme le gouvernement. Lorsqu'un gouvernement tombe, le premier ministre doit présenter sa démission à la reine.

Les 12 provinces et les 429 communes sont organisées de la même manière : un représentant nommé par la Reine et un corps de conseillers élus par le peuple. Le maire ou bourgmestre est donc nommé par la Reine sur proposition du ministre de l'intérieur ; il est aidé de conseillers (échevins) qui sont nommés par le conseil municipal, lui-même désigné par le peuple.

La recherche de l'équilibre entre représentation monarchique et expression du suffrage universel direct permet de tisser un lien, un relais, une représentation de toutes les voix

et à toutes les instances de décisions politiques : de l'échelle de la commune à celle du parlement. La première chambre (similaire à notre assemblée nationale) est elle-même composée de représentants élus de tous les partis déclarés dans le pays.

Cette recherche de la représentation de tous a pour objectif de créer une assemblée pouvant émettre une décision en ayant pris les opinions de chacun : au consensus. Des fondements géographiques, de leur mode de vivre et d'habiter un lieu assez hostile, les hollandais ont construits, peut être inconsciemment, des règles de vie en communauté : une façon de prendre des décisions mais surtout, ce consensus recherché leur permet d'assimiler tous nouveaux types de projet et dans quelques domaines que se soit.

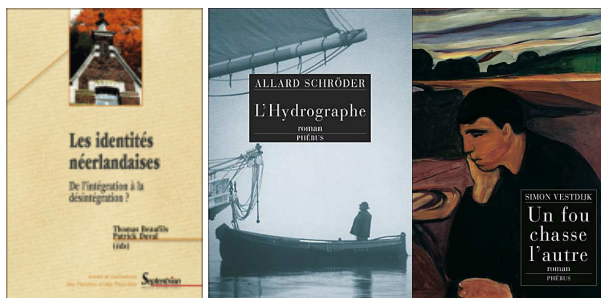
Un idéal et des luttes aussi !

Un mouvement ludique et contestataire va naître à Amsterdam en mai 1965, composé de la jeunesse issue du baby-boom et d'artistes situationnistes ou appartenant au mouvement CoBrA. Leurs revendications est d'ordre écologique et sociale en refusant les modes établis de l'organisation du travail et la consommation à outrance des années d'après-guerre qui engendrent un gaspillage et une pollution. Leurs actions sont manifestement simples et veulent toucher le public directement pour le sortir de son quotidien et l'amener à réfléchir autrement. Une couleur, le blanc, est la marque de leur mouvement ; le plan blanc (plan de déplacement à vélo, libre d'usage ou les voitures blanches à partager !), les cheminées blanches ou les maisons blanches pour lutter contre la spéculation immobilière (squat d'immeuble à loyer bon marché). Ils militeront pour le droit à l'avortement, le droit à la contraception, l'élaboration de comité de quartier (un élu ne peut agir sans consultation des gens qui l'ont élu et au nom de qui il exerce ses fonctions), contre la guerre au Vietnam, pour une autonomie des pays du Sud, ...

Le mouvement PROVO montrera le chemin à d'autres personnes en Europe et aux Etats-Unis, pour l'émergence de mouvements et de partis politiques écologistes.

Pour en savoir plus :

Mr Spiros, Maître de conférences à l'université de Lille, UFR des Etudes germaniques. Traducteur et spécialiste des Pays-Bas et territoires flamands.



B/ LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LES PROJETS URBAINS CHEZ NOUS !

En prenant connaissance du tableau récapitulatif des écoquartiers, nous nous apercevons que peu d'entre eux font de la participation des habitants une priorité, dans l'élaboration du plan directeur des projets d'écoquartier en France.

Intégrée une participation citoyenne dans le dessein du projet suppose plusieurs axes à explorer ; prendre en considération les populations existantes dans ou autour du futur quartier, s'interroger sur les besoins des populations arrivantes, prendre en compte la mémoire du lieu.

Pourquoi cette timidité à agir avec les habitants ? Est-ce par peur des réactions ou par simple manque de connaissance d'outils et de méthodes que l'habitant ne s'associe pas ou n'est pas associé aux Projets ?

b. 1 -De l'Alma gare au travail du collectif de l'Union de Roubaix sur l'écoquartier de l'Union à Tourcoing, Roubaix, Watrelos (3 axes) : force et indépendance des propositions ?**Chronologie d'un projet sur un territoire / lien chronologique avec le quartier de l'Alma gare à Roubaix*****Déclin industriel / démolition / fuite de la population / reconstruction moderniste / luttes citoyennes***

- . L'union est un site industriel orienté sur la production du textile et situé à la confluence de 3 communes : déclin de l'industrie textile au début des années 70.
 - . **De 1842 à 1945** : aménagement du site pour l'acheminement et la circulation des marchandises, gare, gare de triage, percement d'un canal.
 - . **1966** : Roubaix lance un programme de résorption de l'habitat insalubre (notamment les courées du quartier de l'Alma-Gare (démolir et reconstruire)
 - . **1967** : création de la Communauté Urbaine de Lille
 - . **1969** : colloque sur les courées, classant les courées au même titre que les bidonvilles
 - . **1970** : loi Debré sur la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles (2540 logements concernés à Roubaix)
 - . **De 1971 à 1979** : lancement d'études pour un pôle tertiaire et réalisation de la tour Mercure par la chambre de commerce et d'industrie (CCI).
 - . **1973** : création de l'atelier populaire d'urbanisme de l'Alma Gare à Roubaix : les habitants contestent le projet de démolition et celui de construction d'ensemble de logements HLM
 - . **1976** : le ministère du logement par un programme appelé « Plan Construction » octroie un financement pour une assistance technique à l'APU – l'ABAC (architecte et urbaniste)
 - . **avril 1977** : les habitants de l'Alma-gare présentent leur vision pour leur quartier à la municipalité de Roubaix. Au niveau national, la construction des grands ensembles s'essouffle et devient impopulaire. Des articles de journaux nationaux mentionnent l'expérience citoyenne de l'Alma-Gare.
 - . **1979** : création de la société d'économie mixte (SEM) – majorité à la CCI
 - . **1990 à 2004**: la CUDL lance une nouvelle étude pour la restructuration du site de l'union et plusieurs grands aménagements viaires apparaissent (voie rapide urbaine, métro ligne 2)
 - . **1991** : collectif CANAL pour la préservation et la réouverture à la navigation du canal de Roubaix qui relie la Deûle à l'Escaut
 - . **2001 à 2007** : 3 tranches de démolition des bâtiments de l'union
 - . **2004** : fermeture des usines de la Tossée (peignage) et de Terken (brasserie) / choix d'un groupement d'urbaniste pour élaborer un plan masse sur l'Union
 - . **2004** : création de l'UPC de Roubaix
 - . **2005** : création du collectif de l'Union constitué de salariés de Saint-Lièvin (Watrelos), les anciens salariés de Terken (Roubaix), le comité de quartier de l'Alma-gare (Roubaix), le comité de quartier du cul-de-four (Roubaix), le comité de quartier Fresnoy-Mackellerie (Roubaix), l'association HEP! (Habitat Ecologique Partagée), la LPA (Ligue Protectrice des Animaux), l'association des jardins familiaux de Tourcoing, la Maison des Associations de Tourcoing, les amis de Saint-Joseph (Roubaix), le GADE (Groupement Action Demandeurs d'Emploi).
 - . **2007** : appel à projet du MEEDDAT pour la construction d'écoquartier suite au grenelle de l'environnement
 - . **2009** : une université à l'Union
 - . **2010** : réouverture du canal de Roubaix à la navigation
- En reprenant de manière croisée les événements qui se sont déroulés dans le quartier de l'Alma-Gare à Roubaix (voisin de l'union) avec ceux qui ont amené à la création d'un collectif d'habitants dans le quartier de l'union (en gris), nous pouvons mettre en évidence l'inverse d'un processus de décision par consensus. Au contraire, c'est par une lutte et une défense des quartiers, pour une rénovation et une préservation du patrimoine existant, de la mémoire des lieux (souvent mémoire du travail d'anciens

sites industriels) que les décisions politiques fléchissent ou se réorientent en intégrant les volontés des habitants.

A la lecture de ces deux luttes, deux questions peuvent se poser :

- Par quels moyens la parole citoyenne, la participation des habitants à la coproduction de projet pourrait-elle se réaliser ?
- Quels outils restent-ils à inventer pour soustraire aux Projets l'étape longue et lourde de frustration pour tous (habitants et décideurs), du conflit ?

Des structures et des modes de financement de la participation existent pourtant ;

- le fond de participation des habitants (FPH),
- les comités de quartier (association à valeur consultative),
- les conseils de quartier (loi du 27 février 2002 pour les villes de 80000 habitants)
- l'association est un outil simple d'utilisation et de fonctionnement et elle permet la reconnaissance d'un groupe autour d'une idée force.

En Allemagne et en Espagne sont apparus respectivement (1970 et 1992) les jurys citoyens. Leur connaissance est maintenant largement répandue mais ne sont pas encore nettement utilisés (première expérience en Poitou-Charentes en 2002). Ils consistent à former un groupe d'habitants qui sera consulté au sujet d'une question précise. Le groupe est composé de personnes tirées au sort dans les listes électorales et reçoit une formation et un défraiement selon le sujet et le temps imparti pour formuler une réponse. A Porto Alegre au Brésil, il a été mis en place en 1989 par le parti travailliste des budgets participatifs. Comme pour les jurys citoyens : un groupe est formé et prend en charge les questions liées à un budget municipal sur des questions primordiales définies par les habitants quartier par quartier. Les habitants sont aussi impliqués à la formulation des projets et du budget, puis à sa gestion quotidienne. A Eva-Lanxmeer, les habitants se sont emparés du budget lié à la gestion de l'énergie ou de la gestion des espaces verts (dans certains quartiers d'Amsterdam également).

Ce fonctionnement où des habitants prennent en main leur cadre de vie, interroge la connaissance, l'apprentissage, la formation de ces habitants : celle de l'autogestion et du savoir citoyen. Sur le site de l'Union, les habitants ont décidé d'organiser cette formation continue par la création d'une université populaire.

b. 2 - L'UPC de Roubaix définition / valeurs / objectifs

<http://www.upc-roubaix.org/>

« L'Université Populaire et Citoyenne est une association loi 1901, fondée en 2004 par des militants engagés dans des actions d'Éducation Populaire sur la ville de Roubaix. Elle s'est donnée pour objet d'organiser les croisements de savoirs entre citoyens sur les questions d'intérêt général. Elle est à la fois un lieu de formation citoyenne et d'action collective. L'Université Populaire et Citoyenne veut permettre à tous les habitants de participer à la construction des politiques publiques en leur proposant à la fois des outils et un espace d'expression. »

L'association défend 5 principes :

- favoriser la parole du citoyen
- formuler des offres publiques de réflexion
- travailler dans la durée
- croiser les savoirs dans leur diversité
- capitaliser les savoirs échangés

C/ L'APPEL À PROJET DE LA VILLE DE LILLE, SUITE DE STRASBOURG : L'AUTO-PROMOTION ET LES PROJETS PARTICIPATIFS, UN AUTRE OUTIL POUR LES HABITANTS ET LES COLLECTIVITÉS

La ville de Strasbourg développe 2 écoquartiers (quartier Danube et écoquartier Adelschoffen). En novembre 2010, elle a accueilli le forum des écoquartiers, regroupant les collectivités françaises engagées dans la construction ou la rénovation de futur quartier (éco).

Ce forum a été également l'occasion de montrer un autre type de projet, s'agissant de permettre à des groupes d'habitants d'acquérir un terrain et de développer un projet en autopromotion ou d'habitats participatifs : « 10 terrains pour 10 habitats groupés ». Ces 10 projets sont en cours de réalisation.

Des expériences en Europe

Strasbourg étant situé à quelques kilomètres de l'écoquartier Vauban de Freiburg, et non loin de l'expérience de la ville de Tübingen, les expériences développées par ces villes ont pu être introduites dans ce projet d'habitat participatif à l'initiative d'une ville.

A Freiburg comme à Tübingen, des parcelles de terrain ont été spécialement réservées pour des groupes d'habitants voulant s'auto-promouvoir. Ces exemples ne sont pas orphelins, car Bruxelles a également mis en place depuis 10 ans une bourse aux logements faisant se rencontrer propriétaires et groupes d'habitants par l'intermédiaire de l'agence d'urbanisme communale, dans la volonté de revaloriser le centre (dit pentagone) de la capitale.

Aux Pays-Bas sont régulièrement mis en appel à candidature des parcelles de terrain pour des groupes de futurs habitants dans des quartiers nouveaux. Un nouvel appel à candidature a été lancé en octobre 2011 par la ville d'Amsterdam sur un terrain de plusieurs hectares pour tous groupes d'habitants et auto-constructeurs !

Atouts de ces projets :

- programme riche et mixte en usage
- implication des futurs habitants dans leur futur quartier
- générateur de vie (surtout dans des quartiers monofonctionnels)
- projets économiques

5 terrains pour 5 habitats participatifs

http://www.mairie-lille.fr/fr/Urbanisme_et_logement/se-loger/habitats-participatifs

A l'instar de cette expérience strasbourgeoise, la ville de Lille a lancé un appel à candidature en octobre 2011 sur 5 terrains lui appartenant : 2 en réhabilitation d'un bâti existant et 3 en construction situés dans 2 écoquartiers métropolitains (bois-blanc et Arras-Europe).

La ville de Lille a signé avec 14 autres collectivités une charte d'engagement pour le développement de l'habitat participatif.

1. Un terrain situé dans la ZAC Arras-Europe à Lille Sud.
Il pourra accueillir 4 à 8 logements sur 456 m². Ce secteur constituera un tout nouveau quartier à haute qualité résidentielle avec 750 logements neufs, de nouveaux équipements et de nouveaux espaces publics.
45% des nouveaux logements seront en accession à la propriété et 30% seront en locatif privé.
2. Un terrain situé dans la ZAC Arras-Europe à Lille Sud.
Il pourra accueillir 10 à 15 logements sur 1037 m². Ce secteur constituera un tout nouveau quartier à haute qualité résidentielle avec 750 logements neufs, de nouveaux équipements et de nouveaux espaces publics.
45% des nouveaux logements seront en accession à la propriété et 30% seront en locatif privé.
3. Un terrain situé près de l'église St Charles aux Bois Blancs.
Ce terrain permet de réaliser une opération de 5 à 8 logements. Le quartier des Bois Blancs est en profonde transformation portée par le pôle d'excellence Eurostratopole ainsi que par le projet d'éco quartier des Rives de la Haute Deule qui comprendra 1200 logements neufs (28 % locatifs sociaux, 27 % d'accession aidée et 45 % de libre ou intermédiaire).
4. Un terrain situé aux abords immédiats du projet d'éco quartier des Rives de la Haute Deule aux Bois Blancs.
Ce terrain de 723 m² permet de réaliser une opération de 8 à 10 logements en bord de canal.
Le quartier des Bois Blancs est en profonde transformation portée par le pôle d'excellence Eurostratopole ainsi que par le projet d'éco quartier des Rives de la Haute Deule qui comprendra 1200 logements neufs (28 % locatifs sociaux, 27 % d'accession aidée et 45 % de libre ou intermédiaire).
5. Un terrain situé rue Abbé Aerts à Wazemmes, quartier central, populaire et animé qui est engagé dans un processus de revalorisation.
À proximité immédiate du métro, de la Maison Folle, de plusieurs opérations de constructions neuves, du marché de Wazemmes et de la future Maison de l'habitat Durable, il s'agit de 3 maisons à rénover ou à reconstruire sur environ 200 m² de terrain.

